



MENTIONS LÉGALES

INFORMATIONS ÉDITEUR

Le site www.brest-life.fr est édité par Brest métropole et la Ville de Brest

Adresse postale :

Brest métropole

Hôtel de métropole. 24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tél. : 02 98 33 50 50

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Bernadette Abiven (1ère adjointe au Maire de Brest - 3ème vice présidente de Brest métropole)

Animation éditoriale, gestion et mise à jour : Direction de la communication et du marketing territorial de Brest métropole en relation avec les services de Brest métropole.

Conception et charte graphique : Stratis / Direction de la communication et du marketing territorial

Réalisation technique : Stratis

Système de Gestion de Contenu : Typo3 – www.typo3.org

Hébergement : Brest métropole



<http://www.stratis.fr>

Conception et réalisation : [Stratis \(http://www.stratis.fr\)](http://www.stratis.fr)

Photographies : © Brest métropole, Stratis, sauf mention contraire

MISE EN GARDE GÉNÉRALE

Brest métropole et la Ville de Brest mettent en œuvre des moyens raisonnables pour offrir aux visiteurs de ce site web des informations fiables et vérifiées. Cependant, malgré les moyens mobilisés et les soins apportés, le site peut comporter des inexactitudes, des défauts de mise à jour ou des erreurs. Le site www.brest-life.fr est mis à disposition sans aucune garantie, qu'elle soit explicite ou implicite et son utilisation relève de l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Nous remercions les utilisateurs du site de nous faire part d'éventuelles omissions, erreurs ou corrections par mail sur la boîte aux lettres brestlife@brest-metropole.fr

DISPOSITIONS LÉGALES

Les textes - sauf mention contraire les accompagnant- sont publiés sur ce site en Creative Common (cc,by,sa). Ils peuvent donc être réutilisés pour tout usage en citant la source (www.brest-life.fr) sans en modifier le sens. Les photos visuels et vidéos proposées sur le site sont la propriété de Brest métropole ou de tiers ayant autorisé Brest métropole à les utiliser. Elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'autorisation écrite de la Direction Communication de Brest métropole sauf si un bouton "partage" en autorise la rediffusion ou l'intégration.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Traitement des données personnelles et droit d'accès, de modification et de suppression

Les données personnelles recueillies sur le site en dehors de l'utilisation de télé-services (vos démarches, services en ligne, ...) résultent de la communication volontaire d'une adresse électronique ou d'autres données saisies dans des formulaires. Ces informations ne sont utilisées que pour satisfaire votre demande ou finaliser la formalité entreprise.

Elles ne font en aucun cas l'objet d'une cession à des tiers. Le traitement automatisé de ces données est nécessaire pour faire aboutir votre demande par voie électronique. Si vous ne souhaitez pas communiquer vos données personnelles votre démarche devra être effectuée par un autre canal (en vous rendant physiquement à l'hôtel de ville, dans une des mairies de quartier ou en appelant le 02 98 33 50 50).

Les simples commentaires et avis déposés sont conservés pendant une durée de 2 ans.

Le responsable du traitement est M Le Président de Brest métropole. Les destinataires de ces données sont la direction de la communication et du marketing territorial et le service de la collectivité dont l'intervention est nécessaire pour traiter la demande. Le délai de conservation de ces données est le délai légal pour le domaine sur lequel porte la demande. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles la rectification ou l'effacement de celles-ci en vous adressant à :

Brest métropole,
Délégué à la protection des données
Hôtel de métropole
24, rue Coat-ar-Guéven
CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
ou par courriel à :
delegue.protectiondesdonnees@brest-metropole.fr

Les données personnelles recueillies dans le cadre de téléservices (vos démarches, services en ligne,...) font l'objet de règles de protection spécifiques qui vous sont présentées quand vous accédez à chaque téléservice .

[Le texte du Journal officiel de l'Union européenne](#) ➔

LOGOS DE BREST MÉTROPOLE, DE LA VILLE DE BREST ET BREST LIFE

Ces logos ne peuvent être modifiés – proportions, couleurs, éléments, constituants – et ne peuvent être l'objet d'aucune transformation, animation ou autre processus.

Les Logos de Brest métropole et de la Ville de Brest ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord de la Direction Communication pour illustrer des relations avec Brest métropole et la Ville de Brest ou des actions de partenariats dûment établies.

Dans tous les cas, Brest métropole et la Ville de Brest se réservent le droit d'approuver ou de désapprouver toute utilisation de leurs logos, pour assurer son utilisation correcte, conformément à l'éthique, la morale et aux intérêts des deux collectivités.

Les conditions susmentionnées s'appliquent dans le cadre de pages web, elles ne font pas référence à l'utilisation du logo dans tout autre document. Brest métropole et la Ville de Brest se réservent le droit de modifier les conditions d'utilisation de leurs logos à tout moment et sans préavis.

ÉTABLISSEMENTS DE LIENS VERS LE SITE BREST-LIFE.FR

Brest métropole et la Ville de Brest autorisent la mise en place de liens hypertextes vers le site www.brest-life.fr ➔ pour tous les sites, à l'exclusion de ceux diffusant des informations à caractère polémique, pornographique, xénophobe ou pouvant, dans une plus large mesure porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre.

Le lien doit aboutir à la page d'accueil du site (home page) et le site www.brest-life.fr ➔ doit apparaître dans une nouvelle fenêtre. Les pages du site Brest.fr ne doivent en aucun cas être intégrées à l'intérieur des pages d'un autre site (Frame ou Iframe).

LIENS VERS DES SITES TIERS DEPUIS LE SITE BREST-LIFE.FR

Les liens hypertextes mis en œuvre au sein du site en direction d'autres sites et/ou de pages personnelles et d'une manière générale vers toutes ressources existantes sur internet ne sauraient engager la responsabilité de Brest métropole et de la Ville de Brest

La demande d'établissement de lien hypertexte à partir du site www.brest-life.fr doit être faite par mail sur la boîte aux lettres brestlife@brest-metropole.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES DANS LE CADRE DE LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE)

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) s'inscrivent dans le cadre de [l'ordonnance n° 2014-1330](#) du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique. Elles s'imposent à tout usager des téléservices.

Les usagers peuvent saisir Brest métropole et la Ville de Brest électroniquement via les outils suivants:

- ▶ Les téléprocédures proposées sur Brest.fr: <https://www.brest.fr/vos-demarches-130.html>,
- ▶ Le formulaire de contact proposé sur Brest-life.fr <https://www.brest-life.fr/contact-9.html>
- ▶ Deux adresses électroniques: contact@mairie-brest.fr et contact@brest-metropole.fr

Ces téléservices ne permettent pas de déposer valablement une démarche exclue du droit de saisine électronique. A noter cependant que toutes les téléprocédures disponibles sur le site de Brest.fr ne rentrent pas dans le champ d'application de la SVE

Toute démarche de saisine par voie électronique effectuée via un autre canal sera par conséquent nulle.

L'utilisation de ces téléservices est facultative et gratuite.

Engagement et responsabilité

Dans le cadre de l'utilisation des téléservices susvisés, l'utilisateur s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur du site ne s'acquitterait pas de cet engagement, Brest métropole ou la ville de Brest se réservent le droit de suspendre ou laisser sans suite la démarche administrative engagée par voie électronique, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à l'encontre de l'utilisateur.


Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal.

Rappel des textes officiels

- ▶ Règlement européen général sur la protection des données du 17 avril 2016 et réglementation nationale associée
- ▶ Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.
- ▶ Ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, modifiées par l'ordonnance n°2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.
- ▶ Décret n°2015-1404 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique. Circulaire n° NOR ARCB1711345C du 10 avril 2017 portant sur la mise en œuvre de la saisine par voie électronique

BREST MÉTROPOLE

24 RUE COAT-AR-GUÉVEN
CS 73826
29238 BREST CEDEX 2

 02 98 33 50 50

**ORGANISER VOTRE
ÉVÉNEMENT**